

# 1<sup>er</sup> Rapport intermédiaire de la concertation continue

## **SAGE Bassins Versants Pyrénées Ariégeoises, BVPA.**

Du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025

**Anne-Isabelle PARDINEILLE**

Date de remise du rapport, le 13 février 2026



## Sommaire

<b>Sommaire</b> .....	3
Avant-propos .....	4
Synthèse pour les décideurs et pour le public .....	4
Les enseignements clefs de la concertation.....	4
Quels ont été les principaux sujets débattus sur lesquels le responsable de projet et les décideurs ont été interrogés ? .....	4
Les principales demandes de précisions et recommandations exprimées par les garant.e.s à l'issue de la concertation préalable ont-elles été suivies d'effet ? .....	6
Préambule .....	7
Les dates clefs de la concertation sous l'égide de la CNDP* .....	7
Fiche d'identité du projet .....	8
Le programme, objet de la concertation et son contexte .....	8
Le maître d'ouvrage .....	9
Objectif du SAGE BVPA* .....	9
Calendrier.....	9
Coût de la concertation : .....	10
Actualités liées au projet et évolutions .....	10
Que s'est-il passé cette année en matière de participation ? .....	10
Le cadre légal de la concertation continue et ses objectifs (extraits de la lettre de mission de la CNDP* du 15 octobre 2024) .....	10
Le suivi des engagements du porteur de projet dans le déroulé de la concertation continue .....	11
1. La continuité de l'information du public .....	12
2. Des outils pédagogiques dédiés .....	13
3. Des modules participatifs .....	14
4. Des visites de sites ou d'installations .....	15
4. Participation à des événements grand public .....	16
Les chiffres clefs de la concertation continue .....	16
Avis sur le déroulement de la concertation .....	17
Synthèse des observations et propositions ayant émergé pendant la concertation .....	20
<b>Prêt.e.s à une transition vers la sobriété collective ?</b> .....	20
<b>Des débats et des arbitrages obligés autour des infrastructures de stockage...</b> .....	20
<b>Urbanisme : vers une planification résiliente ?</b> .....	21
<b>Quelles stratégies sectorielles, concernant les risques, le tourisme et l'industrie ?</b> .....	21
Évolution du projet résultant de la concertation.....	22
La suite de la concertation continue et de la vie du projet de SAGE BVPA.....	23
Les prochaines étapes du projet et de la concertation .....	23
Recommandations de la garante pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.....	24
<b>Annexes</b> .....	25

## Avant-propos

Le présent rapport est rédigé par la garante de la concertation continue. Il est communiqué par la garante dans sa version finale le 13 février 2026 sous format PDF non modifiable au responsable du programme pour publication sans délai par ses soins, sur le site dédié au programme :

<https://ariege.fr/sagebvpa/>

Ce rapport a également été remis à cette même date à la Commission Nationale du Débat Public et sera publié sur le site dédié :

<https://www.debatpublic.fr/sage-des-bassins-versants-des-pyrenees-ariegeoises-bvpa-3984>

Rappel : *Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques, et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement* - Article 7 de la charte de l'environnement.

## Synthèse pour les décideurs et pour le public

### Les enseignements clefs de la concertation

La concertation continue menée en 2025 sur le territoire du SAGE\* Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises a mobilisé plus de 300 personnes, pour l'ensemble des événements ( non comptabilisée la participation lors des manifestations extérieures à l'organisation spécifique de la concertation continue). Elle s'est appuyée sur une variété de formats : conférence-débat, ateliers participatifs, un café-débat, visites de terrain, événements grand public, avec l'appui de relais numériques (site web, réseaux sociaux...) et de publications presse pour la diffusion de l'information. Cette approche multiforme visait à informer largement et à recueillir les contributions des citoyen.ne.s, élu.e.s et acteur.rice.s du territoire en vue de l'élaboration de la Stratégie de gestion de l'eau qui se concrétisera dans le SAGE BVPA\*.

Plusieurs points forts se dégagent de ce processus. L'importante mobilisation citoyenne, notamment lors de la conférence-débat de lancement et des visites de sites (qui avaient été plébiscitées par le public lors de la concertation préalable) atteste de l'efficacité des actions de communication. L'organisation décentralisée des événements a permis d'adapter la concertation aux spécificités locales et de faciliter la participation des populations dispersées sur un vaste territoire. La combinaison de formats théoriques en salles et de visites de terrain a offert une approche concrète et pédagogique des enjeux liés à l'eau. L'ensemble des propositions recueillies a alimenté les réflexions de la CLE\* pour construire la Stratégie du SAGE\*.

### Quels ont été les principaux sujets débattus sur lesquels le responsable de projet et les décideurs ont été interrogés ?

La concertation continue menée autour du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises (SAGE BVPA\*) a permis de préciser la vision prospective

des enjeux hydriques du territoire débutée lors de la concertation préalable principalement marquée par une **prise de conscience aiguë de la vulnérabilité de la ressource**.

**Un consensus sur une nécessaire sobriété face à l'incertitude climatique** : le premier enseignement majeur réside dans le **constat partagé d'une tension croissante** sur la disponibilité de l'eau. Les participant.e.s ont exprimé une vive préoccupation quant aux effets du changement climatique, notamment sur la baisse des débits et l'incertitude des volumes mobilisables à l'avenir. Si le principe de **sobriété** recueille une adhésion quasi unanime, son acception n'est pas uniforme et son application reste conditionnée à un accompagnement technique et financier suffisant, particulièrement pour les secteurs agricole et industriel.

**Le partage de la ressource reste un défi social et politique** : la question du partage de l'eau s'est révélée être le point d'achoppement le plus sensible de la concertation. Les débats ont mis en exergue **des tensions d'usages avec** la difficulté d'arbitrer entre les besoins en eau potable, le développement urbain et les nécessités agricoles. **Une ambivalence sur le stockage subsiste** : si les ouvrages de type barrage sont perçus par certains comme des leviers indispensables de sécurisation (soutien d'étiage), ils suscitent chez d'autres des réserves liées aux impacts environnementaux et à la dépendance technologique.

**Les choix d'urbanisme se confrontent aux limites physiques du territoire** : la concertation a souligné une **discordance temporelle** entre la planification urbaine à court et moyen terme et la perspective des crises climatiques. Deux visions s'opposent : le SAGE\* perçu comme un frein au développement ou, à l'inverse, comme le garant d'une urbanisation vertueuse favorisant le "renouvellement de la ville sur la ville". La limitation de l'urbanisation dans les zones exposées **aux risques naturels** (inondations, érosion) apparaît désormais comme un impératif de sécurité publique (*cf. Débat mouvant. Café-débat Eau et urbanisme*).

**La nécessité d'une Stratégie adaptée aux spécificités territoriales s'est imposée** : les échanges ont démontré qu'aucune solution uniforme ne saurait être pertinente. La Stratégie du SAGE\* doit impérativement intégrer la **diversité géographique** (montagne, piémont, plaine) et sectorielle des bassins.

La Stratégie du SAGE\* doit également prendre en compte les spécificités des différents secteurs de développement économique, par exemple :

- **Agriculture** : les efforts et les progrès en matière de sobriété ont été soulignés par les agricultrices et agriculteurs et leurs représentant.e.s, lors de la réunion de lancement sans être contestés par les participant.e.s, cependant la nécessité des différents procédés de stockage de l'eau n'est pas unanimement partagée dans le milieu même. Un consensus s'est fait régulièrement sur les besoins en accompagnement technique et économique.
- **Tourisme** : la transition est demandée, lors des débats, vers un modèle moins dépendant de l'eau (réflexion sur la neige de culture) et une régulation de la fréquentation estivale pour concilier le développement des activités touristiques avec la sobriété des usages de l'eau, les préoccupations environnementales et les autres usagers.
- **Industrie** : il faut continuer recherche, innovation et évaluation des process pour concilier viabilité économique et préservation des milieux. La limitation de l'augmentation du nombre de carrières et la poursuite des procédés de réduction des impacts est une perspective partagée.

**La conciliation des différents usages tout en préservant la ressource a continué de constituer le fil rouge de cette étape de concertation.**

**Les principales demandes de précisions et recommandations exprimées par les garant.e.s à l'issue de la concertation préalable ont-elles été suivies d'effet ?**

( cf. Bilan des garant.e.s 31/05/2024, pour rappel la page 4 est en annexe1 de ce rapport)

- Le bilan de la concertation a été présenté en CLE\* par les garant.e.s le 11 juillet 2024 (*Recommandation 7*).
- La concertation continue a été actée et les contours ont été précisés grâce à l'atelier participatif organisé pour les membres de la CLE\* le 24 septembre 2024. Cet atelier a également permis d'explicitier le mode décisionnel de la CLE\* (choix des priorités). (*Interrogation 2, Recommandation 1*).
- La reddition des comptes a été effectuée en préambule de la réunion de lancement par une synthèse du bilan des garants et des réponses du maître d'ouvrage, chacun a pu s'exprimer sur les choix concernant les formats et les thèmes souhaités pour la concertation continue. (*Recommandation 6*).
- Les limites du SAGE\*, des précisions sur sa mise en œuvre et son articulation avec les autres organismes en charge des questions de l'eau et des entités décisionnaires sur des sujets qui lui sont liés, seront précisées courant 2026 grâce à la réalisation d'un « livret gouvernance », un dépliant 6 faces a été réalisé en attendant (*Interrogation 1*).
- L'intervention d'un expert en réponse à la demande du public d'accroître ses connaissances a eu lieu lors de la conférence de lancement, également lors des temps dévolus aux professionnels lors de la présentation en atelier ou pendant les visites (*Interrogation 4*).
- Le site est resté ouvert et régulièrement alimenté (*Recommandation 8*) permettant de disposer des supports, des documents de référence et des actualités. En outre les 4 newsletters permettaient de suivre directement l'évolution des travaux d'élaboration.
- La publication des questions/réponses sur le site est effective sous la forme de « Foire aux questions » (*Interrogation 3*).
- Les formats ateliers participatifs et les visites de sites ont été poursuivis avec, lorsque les conditions l'ont permis, un temps d'échange en fin de visites. (*Recommandation 3*).

### En résumé :

**La traduction en actions des demandes des garant.e.s a été effective et concertée en CLE\*. Certaines controverses apparues pendant la concertation préalable ont été requestionnées (*Interrogation 5*). Les ateliers et surtout les visites de sites ont permis d'aborder concrètement les problématiques des différents usages de l'eau, le fonctionnement des milieux aquatiques, les ouvrages de stockage et les enjeux de gestion à l'échelle locale.**

La mise en place d'une instance de concertation citoyenne permanente n'est pas encore réalisée, mais est envisagée à partir de juin 2026 (*Recommandation 4*).

Une évaluation de la prise en compte des apports de la concertation dans la construction du projet de SAGE\* reste à mener, (*Recommandation 5*)

## Préambule

A la suite de la concertation préalable sur le projet de SAGE BVPA\* menée du 1<sup>er</sup> février 2024 au 30 avril 2024, la CLE\* a décidé de poursuivre son projet. Dans ce cadre, la participation et l'information du public continue.

La Commission Nationale du Débat Public a chargé Anne-Isabelle Pardineille de suivre cette nouvelle phase de concertation continue jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique. Le présent document est le rapport intermédiaire n° 1 de la garante couvrant la période de janvier à décembre 2025. Il rend compte en toute neutralité et transparence des modes de concertation et des arguments échangés durant l'année passée, il indique comment les préconisations des garant.e.s ont été suivies et des recommandations pour la suite, jusqu'à l'enquête publique.

### Les dates clefs de la concertation sous l'égide de la CNDP\*

- **1<sup>er</sup> mars 2023** : en séance plénière la CNDP\*, saisie par le Président de la CLE\* et le Président de sa structure porteuse le Conseil départemental de l'Ariège, a décidé d'organiser une concertation préalable selon l'article L. 121-17 et a désigné Anne-Isabelle Pardineille et Ivan Pascaud comme garant.e.s de la concertation. M. Pascaud a été remplacé par M. Coumel lors de la séance plénière de la CNDP\* du 8 novembre 2023.
- **14 février 2023 au 30 avril 2024** : concertation préalable menée sous l'égide d'Anne-Isabelle Pardineille et Jean-François Coumel.
- **03 juin 2024** : publication du bilan des garant.e.s.
- **11 juillet 2024** : en CLE\*, retour sur le bilan des garant.e.s et validation de la réponse du maître d'ouvrage au bilan avec les engagements pris pour la concertation continue dont la poursuite est actée ce jour-là. Publication de la réponse.
- **2 octobre 2024** : nomination de la garante pour la concertation continue, par la CNDP\*.
- **6 février 2025** : lancement de la concertation continue, post concertation préalable sous l'égide de AI Pardineille.
- **Février 2026** : publication du bilan intermédiaire de la concertation continue n°1.

### La mission de la garante

La Commission nationale du débat public (CNDP\*) est une institution indépendante du gouvernement, chargée de défendre le droit individuel de participer et d'être informé sur des projets ayant des impacts sur l'environnement. Afin de veiller au bon respect de ce droit, elle désigne une personne neutre au projet et indépendante à l'égard de toute personne (maître d'ouvrage, parties prenantes, etc.) dont le rôle est de garantir la qualité des démarches de concertation mises en place par le responsable de projet.

Tout au long de sa mission, la garante fait attention à la transparence, la sincérité et l'intelligibilité des informations transmises, à traiter de manière équivalente chaque argument quel que soit son origine (expert.e.s, responsable du projet, citoyen.ne.s, élu.e.s, etc.) et à inclure tous les publics, en particulier les plus éloignés de la décision. Dans le cadre de la concertation continue, la garante s'assure que :

- les recommandations des garant.e.s et les engagements du maître d'ouvrage issus de la concertation préalable soient bien pris en compte ;
- les conditions d'un dialogue entre tous les publics soient réunies et à ce que le responsable du projet apporte des réponses aux arguments et interrogations du public ;
- les évolutions du projet et l'ensemble des études et des expertises soient transmises de manière intelligible et complète au public, puis fasse l'objet d'échange.

La garante reçoit une lettre de mission qui spécifie les attentes de la Commission Nationale du Débat Public concernant la démarche participative et informative dans le cadre du programme (*voir en p.10*).

## Fiche d'identité du projet

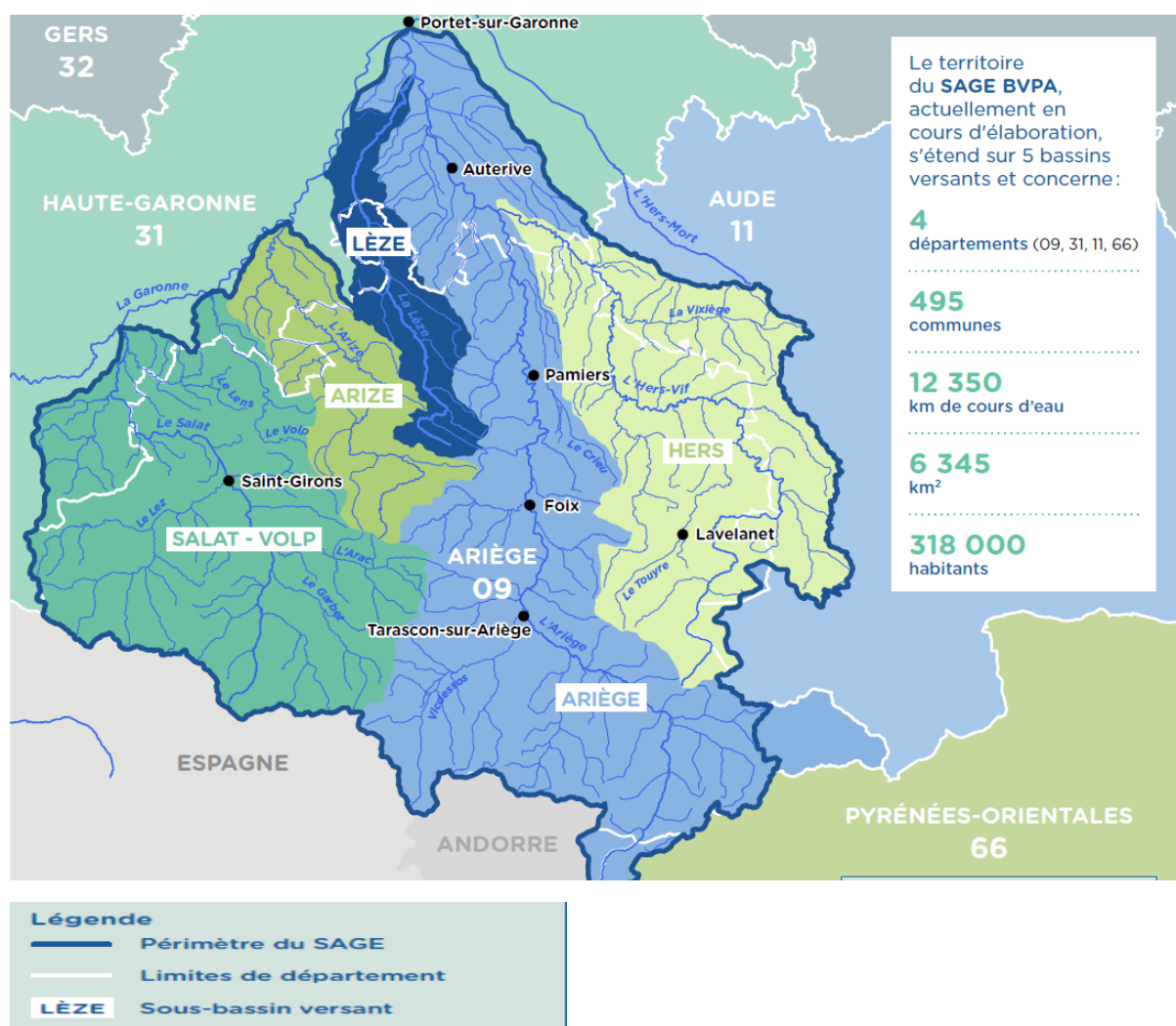
### Le programme, objet de la concertation et son contexte

Au vu des enjeux majeurs pour ce territoire rural : eau potable, agriculture, industrie, hydroélectricité, tourisme, environnement, biodiversité... les **quatre départements concernés (Ariège, Aude, Haute-Garonne, Pyrénées-Orientales)**, se sont engagés depuis 2015 dans une phase d'étude d'opportunité puis ont tous délibéré en 2018 pour approuver l'émergence de ce SAGE\* et l'élaboration du dossier préliminaire.

**L'arrêté inter-préfectoral du 06 septembre 2018 a défini le périmètre et a désigné en outre la préfète de l'Ariège comme coordonnatrice de la démarche. Depuis le 23 octobre 2025 le préfet de l'Ariège est M. Hervé Brabant.**

Le périmètre du SAGE BVPA\* est interconnecté avec de nombreux territoires adjacents pour la gestion de la ressource en eau. Tous ces bassins interdépendants sont couverts par des SAGE\* (SAGE\* vallée de la Garonne, SAGE\* Hers Mort Girou, SAGE\* Fresquel, SAGE\*, Haute vallée de l'Aude). Le SAGE BVPA\* est inclus dans le PGE Garonne Ariège\* et jouit d'une coordination transfrontalière. Des réunions inter SAGE\* sont régulièrement organisées pour assurer la coordination de la réflexion et des actions.

### Carte du projet de SAGE\* des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises @ Dossier de concertation.



## Le maître d'ouvrage

La CLE\* et ses instances sont composées de 72 membres. Collège Etat : 11 personnes. Collège élus : 40 personnes. Collège usagers : 21 personnes.

Son fonctionnement est structuré avec un bureau de 23 membres (3 collège Etat, 13 collège élus, 7 collège usagers). Le président de la CLE\*, M. Jean-Paul FERRE, vice-président du Conseil Départemental de l'Ariège, est assisté dans sa tâche par 5 vice-présidents des structures GEMAPI\* du territoire dont chacun préside une commission géographique :

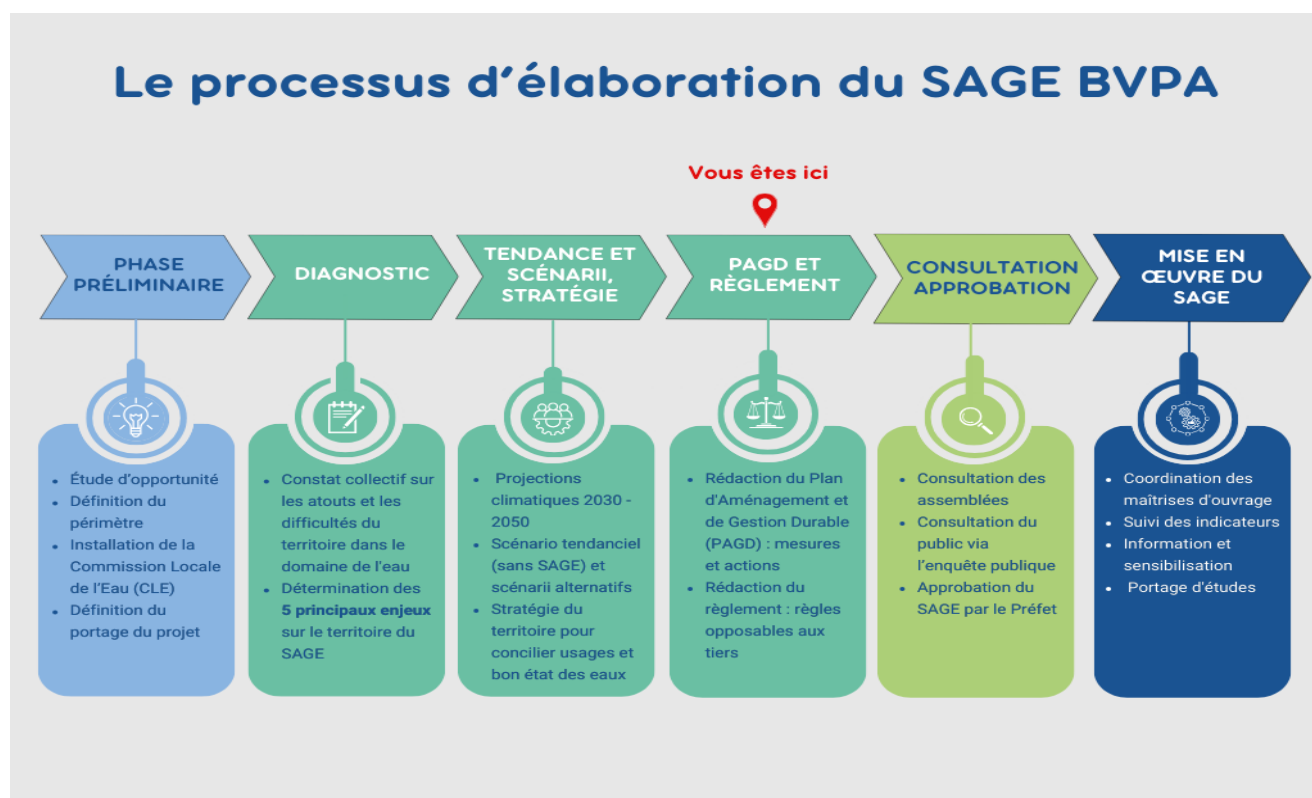
- Commission Bassin versant Ariège
- Commission Bassin versant Arize
- Commission Bassin versant Hers
- Commission Bassin versant Lèze
- Commission Bassin versant Salat-Volp

**La CLE\* BVPA\* confie à la structure porteuse, le Conseil Départemental de l'Ariège son secrétariat ainsi que des études et actions, nécessaires à l'élaboration, la révision, la modification et au suivi de la mise en œuvre du SAGE BVPA\*.**

## Objectif du SAGE BVPA\*

Le SAGE\*, outil stratégique de planification à l'échelle d'une unité géographique cohérente, issu de la concertation des différentes instances de l'eau, doit permettre de mettre en cohérence les politiques publiques. L'ensemble des acteurs et actrices de l'eau, dont le public, concerné par les **Bassins Versants Pyrénées Ariégeoises**, doit donc pouvoir choisir collectivement une politique commune pour les années à venir et un mode de gouvernance adapté afin d'établir une Stratégie partagée, de long terme, pour répondre aux principaux enjeux du territoire, dans un contexte de changement climatique, qui impactera la ressource et donc les usages.

## Calendrier



## Coût de la concertation :

2023 : 22 856 € (RH\*)

2024 : 185 941 € (RH\* et frais de gestion. AMO\*, annonces légales, frais publications, supports de communication, totems, location salles, bus, cinémas, « goguette », illustratrice, expert IREED\*, et organisation – quelques prestations logistiques ne sont pas comptabilisées : buffets ).

2025 : 56 830 € (RH\* et frais de gestion , AMO\*, garante CNDP\*, experts, supports de communication, expo-photo, mise à jour visuels totems, location salles, transports...)

Prévision 2026 : +/- 76 606 €

\*Ressources humaines internes CD 09 en 2023 : 1 ETP technique et 0,2 ETP administratif.

\*Ressources humaines internes CD 09 en 2024 : 2,3 ETP techniques et 0,5 ETP administratif.

\*Ressources humaines internes CD 09 en 2025 : 2,5 ETP techniques et 0,5 ETP administratif

## Actualités liées au projet et évolutions

La Stratégie du SAGE BVPA\* a été adoptée par la Commission Locale de l'Eau (CLE\*) durant la concertation continue, le 15 avril 2025. Elle s'articule autour de quatre axes stratégiques et se décline en dix-sept objectifs opérationnels. Ces éléments structurent l'ensemble des travaux en cours, en particulier la rédaction du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD\*) et du règlement.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE\*) repose sur deux documents complémentaires : le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD\*) et le règlement. Au moment de la rédaction du présent bilan intermédiaire, le PAGD\* et le règlement sont en cours d'élaboration.

- Le PAGD\* traduit la Stratégie du SAGE\* en orientations, objectifs opérationnels, et dispositions. Il définit **les priorités d'actions**, les principes de gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques, ainsi que les acteurs concernés par leur mise en œuvre.
- Le règlement est la **partie juridiquement opposable aux tiers** du SAGE. Il fixe des règles applicables à certains usages, projets ou aménagements ayant un impact sur la ressource en eau ou les milieux aquatiques. Ces règles s'imposent selon un principe de conformité.

## Que s'est-il passé cette année en matière de participation ?

### Le cadre légal de la concertation continue et ses objectifs (extraits de la lettre de mission de la CNDP\* du 15 octobre 2024)

*La concertation continue sur ce projet relève de l'article L121-16-2 du Code de l'environnement , « lorsqu'un projet mentionné au 1° bis ou au 2° de l'article L. 121-15-1 a fait l'objet d'une concertation préalable organisée selon les modalités prévues aux articles L. 121-16 et L. 121-16-1, la Commission nationale du débat public peut, à la demande du maître d'ouvrage ou de l'autorité compétente pour autoriser le projet, désigner un garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique. (...) Le rapport final du garant est rendu public. L'indemnisation de ce garant est à la charge du maître d'ouvrage. »*

*Le champ de la concertation continue est particulièrement large (articles L.121-1, L.121-1-1, L.121-14 et R.121-11 du Code de l'environnement). L'enjeu est de garantir le continuum de l'information et de la participation du public entre la fin de la concertation préalable et l'ouverture de l'enquête publique ou la participation du public par voie électronique.*

**L'enjeu majeur de la concertation continue est d'adapter le dispositif participatif à la durée d'élaboration du projet. Il faut notamment :**

- clarifier pour les publics les grandes étapes et le calendrier d'élaboration du SAGE ;
- veiller à ce qu'ils soient associés et informés des décisions majeures ;
- s'assurer de la mise à disposition des publics des études, notamment les études environnementales et socio-économiques ;
- éviter que la concertation continue ne soit réservée aux parties prenantes.



En préalable et sur proposition de la garante et de l'AMO\* un process original avait été organisé : **une Commission Locale de l'Eau en atelier le 24 septembre 2024**, avec un double objectif : mettre les membres de la CLE\* dans la même situation que les participant.e.s de la concertation et mieux les impliquer dans la suite de la démarche par des choix concertés en groupe de travail. Ce temps de travail, dont le format a satisfait les membres de la CLE\* et destiné à co-construire les modalités de la concertation continue, a permis d'identifier les thématiques à approfondir, les formats les plus adaptés et les publics à mobiliser, en s'appuyant sur les enseignements de la concertation préalable.

**Des réflexions de la CLE et des préconisations des garant.e.s dans le bilan, en est résulté un programme de concertation continue basé sur :**

La continuité de l'information du public

Des outils pédagogiques dédiés

Des modules participatifs ouverts à tous les publics

Des visites de sites ou d'installations

Des participation à des événements grand public

L'organisation d'ateliers thématiques spécifiques aux membres de la CLE\* et aux structures associées.

## 1. La continuité de l'information du public

**visant à garantir un accès régulier, compréhensible et actualisé à la documentation et aux événements tout au long de l'élaboration du SAGE\*.**

### ➤ Communication sur le site Ariège.fr

Le site internet du Département de l'Ariège constitue le **support central d'information** sur le SAGE BVPA\* et la concertation continue. Des pages dédiées permettent de regrouper l'ensemble des éléments relatifs au projet : avancement de l'élaboration du SAGE\*, documents de référence (état des lieux, diagnostic, scénarios, stratégie), actualités, comptes rendus des temps de concertation et bilans.

Ce support assure une **mise à disposition pérenne et transparente** de l'information, accessible à l'ensemble des publics : <https://ariege.fr/sagebvpa/>



### ➤ Communication sur les réseaux sociaux

Le Conseil départemental de l'Ariège relaie les actualités de la concertation continue via ses réseaux sociaux institutionnels afin de toucher un public plus large et par des parutions dans la presse locale.

- Facebook : <https://www.facebook.com/ariegeledepartement>
- Instagram : <https://www.instagram.com/ariegeledpt/?hl=fr>
- LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/conseil-d%C3%A9partemental-de-l'ari%C3%A8ge/posts/>

### ➤ Les Newsletters Info 'SAGE

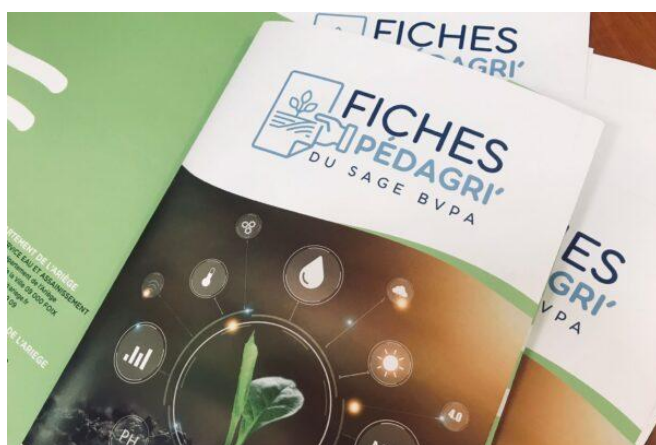
Quatre newsletters Info 'SAGE, diffusées dans la période, via le site du Département et auprès des abonnés, proposent un **récapitulatif régulier des actualités** du SAGE BVPA\*. Elles contribuent à maintenir un lien dans la durée avec les personnes intéressées par la démarche et à annoncer les prochains rendez-vous de la concertation continue.

[INFO'SAGE -Newsletters – Ariège Pyrénées, le Département 09](#)

## 2. Des outils pédagogiques dédiés

### ➤ Les fiches pédagogiques

Les fiches pédagogiques ont été réalisées en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Ariège.



Elles visent à vulgariser un contenu scientifique et biologique pour mieux comprendre les enjeux de l'eau en lien avec l'agriculture.

De nombreux sujets sont abordés pour mieux comprendre le fonctionnement des plantes, des sols, des cycles de l'eau, des barrages... etc.

### ➤ La maquette 3D

Le Conseil Départemental de l'Ariège, à travers son Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau, a engagé un partenariat avec le lycée Jacquard de Lavelanet pour concevoir et réaliser une maquette 3D permettant d'illustrer de manière pédagogique le fonctionnement d'un bassin versant et la gestion de l'eau sur le territoire.

Les élèves de la filière Procédés de la Chimie, de l'Eau et du Papier Carton participent activement à ce projet. Ils mettent en pratique leurs compétences sur la qualité de l'eau et travaillent à la conception d'une maquette 3D qui explique de façon simplifiée le grand et le petit cycle de l'eau, ainsi que les défis du SAGE BVPA\*.

- Expliquer les enjeux de la protection de la ressource en eau
- Préserver les écosystèmes aquatiques
- Accompagner les usages durables de l'eau sur notre territoire.

Lorsqu'elle sera terminée, l'équipe d'animation du SAGE BVPA utilisera cette maquette pour sensibiliser le grand public aux enjeux et fonctionnements de l'eau lors de sa participation à divers événements.



Le 20 janvier 2026, Christine Téqui, Présidente du Conseil Départemental, Jean-Paul Ferré, Vice-Président du Conseil Départemental et Président de la Commission Locale de l'Eau et Kamel Chibli, Vice-Président de la Région Occitanie ont effectué une visite de suivi du projet. Ils ont ainsi pu échanger avec les élèves et leur professeur sur l'état d'avancement de la maquette et les étapes à venir.

Photo © CD Ariège

➤ Le dépliant gouvernance

The brochure is divided into several key sections:

- Planification et gestion de l'eau:** Explains the SAGE's role in water management and provides a list of stakeholders.
- Comment puis-je m'impliquer ?:** Offers ways for citizens to get involved, such as through the CLE or local projects.
- La gestion de l'eau sur le territoire des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises (BVPA):** Includes a map and details about the governance structure.
- Panorama des acteurs de l'eau des bassins versants des Pyrénées Ariégeoises:** A central diagram showing the relationships between various entities like the CLE, local authorities, and associations.

Le dépliant gouvernance en 3 p. recto-verso est un outil de sensibilisation à l'organisation de la gouvernance de l'eau et illustre un panorama des acteurs de l'eau sur le Bassin Versant des Pyrénées Ariégeoises. Ce dépliant permet d'expliquer quel organisme contacter en fonction d'une problématique ou d'un projet, et émane d'une demande de la garante de la concertation, suite à des interrogations du public concernant les limites du SAGE\*, des précisions sur sa mise en œuvre et son articulation avec les autres organismes en charge des questions de l'eau et des entités décisionnaires sur des sujets qui lui sont liés. Il sera complété en 2026 par un Guide de la gouvernance (cf. Interrogation 1 voir annexe 2)

3. Des modules participatifs

➤ L'atelier participatif « Stratégie du SAGE BVPA »

Le 13 février 2025, un atelier participatif a été organisé et animé par l'AMO\*, afin de présenter, discuter et enrichir la Stratégie du SAGE\* en cours de formalisation. Mme Maud BOUSQUET, du bureau d'étude IREEDD\*, a présenté le diagnostic du SAGE\* et la construction de sa stratégie. Ensuite, les participants ont été invités à réagir aux axes stratégiques et aux objectifs opérationnels, ainsi qu'à approfondir certains sujets méritant d'être débattus à la suite de la concertation préalable.

Cet atelier a permis de recueillir des contributions qualitatives, d'identifier des points de vigilance et d'affiner la compréhension des attentes et préoccupations des participantes et participants aux profils très diversifiés : représentant.e.s associatifs, citoyen.ne.s, agricult.eur.rice.s, syndicats de bassins versants, collectivités, membres de la CLE\*.



Photo ©AIP

### ➤ Le café-débat « Eau et urbanisme »

Un café-débat consacré aux liens entre gestion de l'eau et urbanisme, animé Ophélie TOUCHARD – de l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse (AUAT), a été organisé le 27 novembre 2025, à destination des élu.e.s, technicien.ne.s, professions de l'aménagement et citoyen.ne.s intéressé.e.s. Ce format, plus informel, a favorisé des échanges spontanés, souvent basés sur une pratique du territoire décryptant l'articulation entre le SAGE\* et les documents d'urbanisme (SCoT\*, PLU\*, PLUi\*), dans un contexte de raréfaction de la ressource en eau et d'évolution du climat entraînant des risques accrus.

Ce temps a permis d'approfondir ce sujet de manière transversale, en croisant expertises réglementaires, retours d'expérience et débats entre participants.



Le principe du débat mouvant permet aux participant.e.s de se positionner face à une affirmation. L'opportunité est offerte de justifier son positionnement. A la suite de l'argumentaire déployé, chacun peut modifier sa position dans l'espace s'il a été convaincu par la prise de parole.

Photo ©AIP

## 4. Des visites de sites ou d'installations

### Visites de sites

Des visites de sites avaient été organisées lors de la concertation préalable, à la demande des garant.e.s, sur différents secteurs du territoire, permettant aux participants de découvrir concrètement les usages de l'eau, les ouvrages, les milieux aquatiques et les actions de gestion en place. Ces visites avaient été appréciées, mais un temps d'échange approfondi à l'issue des explications des techniciens sur site avait été demandé par le public. Ces journées de terrain, suivi d'un exposé et d'un débat, lorsque les locaux et l'horaire l'ont permis, ont favorisé une compréhension partagée des enjeux techniques, environnementaux et socio-économiques du SAGE\*.

- Journée découverte d'une zone humide – Plateau de Beille (31 août 2024)
- Visite pédagogique de la ferme de la Bouscarre au Carlaret (27 mars 2025)
- Visite du barrage de Soulcem et conférence-débat sur le soutien d'étiage (21 mai 2025)
- Journée "Au fil de l'Hers" – découverte technique des usages de l'eau sur un même cours d'eau (3 juin)
- Visite pédagogique de la rivière Salat (27 juin 2025)
- Visite le long du Salat Papeterie SWM\* et gestion des inondations à Eycheil par le SSV\* (02 oct. 2025)



Photo ©AIP : visite du barrage de Soulcem

## 5. Participation à des événements grand public

Les équipes d'animation du SAGE BVPA\* étaient présentes à différents événements phares sur le territoire :

- Journée mondiale de l'eau – 22 mars 2025
- Salon des Maires – 12 juin 2025

## 6. Organisation d'ateliers thématiques destinés aux membres de la CLE\* et aux structures associées

Du 20 au 22 janvier 2026, des ateliers thématiques ont été organisés avec les membres de la CLE\* et des structures partenaires (SCoT\*, syndicats d'alimentation en eau potable, syndicats de rivières, chambres d'agriculture, etc.). Ces ateliers, organisés sur un mode très participatif (autour de cartes par exemple) ont permis d'approfondir des sujets techniques ou transversaux, en lien direct avec la rédaction du PAGD\* et du règlement, et ont renforcé le dialogue entre acteurs institutionnels.

### Les chiffres clefs de la concertation continue

#### Nombre de temps de concertation organisés (Source : Eclectic Expérience)

- 1 conférence-débat de lancement
- 1 atelier de la CLE dédié aux modalités de la concertation continue
- 1 atelier participatif « Stratégie du SAGE BVPA »
- 1 café-débat thématique « Eau et urbanisme »
- 6 visites de sites organisées sur le territoire
- 5 événement grand public (Fête de la science, journée mondiale de l'eau...)
- 5 ateliers thématiques avec les membres de la CLE et des structures partenaires (SCoT, syndicats AEP, syndicats de rivières...)

### Nombre de participants

- Conférence-débat de lancement (Foix) : environ 100 participant.e.s
- Atelier CLE (Foix) : environ 30 membres de la CLE\* et partenaires
- Atelier participatif « Stratégie » (Saverdun) : 25 participant.e.s
- Café-débat « Eau et urbanisme » (Lagardelle-sur-Lèze) : environ 30 participant.e.s
- Visites de sites –114 participant.e.s :
  - Zone humide du Plateau de Beille : 14 participant.e.s
  - Visite sur le Salat, rivière sauvage, (juin 2025) : environ 20 participant.e.s
  - Visite du barrage de Soulcem : environ 40 participant.e.s
  - Journée technique « Au fil de l'Hers » : environ 20 participant.e.s
  - Visite industrie/inondation sur le Salat (octobre 2025) : environ 20 participant.e.s
  - Visite de la ferme de la Bouscarre : environ 10 participant.e.s
- **Au total : plus de 300 participations.**

### Typologie des participant.e.s

- des citoyennes et citoyens du territoire,
- des sympathisant.e.s et/ou responsables associatifs
- des élu.e.s locaux (communes, intercommunalités, Département) ;
- des agent.e.s de collectivités et syndicats (eau potable, rivières, aménagement) ;
- des membres de la Commission Locale de l'Eau ;
- des professions agricoles, industrielles, du tourisme ...
- des services de l'État et établissements publics.
- des jeunes avec l'implication d'un lycée et les mini-ateliers lors de la fête des sciences.

### Lieux et territoires concernés

- Foix, Saverdun, Lagardelle-sur-Lèze, Plateau de Beille, Vallée du Salat (Seix, Eycheil, Prat-Bonrepaux...), Vallée de l'Hers (Le Peyrat à Calmont), Le Carlaret...

## Avis sur le déroulement de la concertation

*La CNDP garantit deux droits complémentaires pour l'ensemble des citoyen.ne.s, le droit d'accéder aux informations et le droit de participer aux décisions, pour tous les projets, plans et programmes qui ont un impact significatif sur l'environnement. En France, ces droits sont constitutionnels, ils s'imposent à tous les responsables de projet, sans restriction. En d'autres termes, les porteurs de projet ne choisissent pas librement de permettre, ou non, la participation du public ; au contraire, ils sont tenus par la loi de permettre aux publics d'exercer leurs droits.*

**La Commission Locale de l'Eau (CLE\*)** a joué un rôle moteur dans la définition de la concertation continue du SAGE BVPA\* afin d'en assurer la cohérence et l'intégration à la gouvernance. Cette Stratégie a été formalisée lors d'un atelier de co-construction le 24 septembre 2024, visant à tirer les leçons de la phase préalable pour définir les futurs axes stratégiques et formats de participation. Les recommandations de la CLE\* ont souligné la nécessité d'approfondir les sujets clivants, comme l'impact des activités en rivière ou le stockage de l'eau, tout en apportant des données factuelles et objectivées sur l'agriculture et l'industrie. L'objectif était également de diversifier les publics, notamment les acteur.rice.s socio-économiques et les élu.e.s, pour traiter les enjeux de biodiversité de manière opérationnelle. Enfin, la CLE\* a préconisé une approche transversale et apaisée, privilégiant des formats variés tels que des ateliers thématiques, des interventions d'experts et des visites de terrain.

**Cet atelier a contribué à ancrer la concertation continue dans la gouvernance du SAGE\*, en associant étroitement la CLE\* à la définition du dispositif participatif.** Munis de cette feuille de route, la préparation de la concertation continue s'est effectuée lors de nombreux échanges (visios,

partages de documents) entre l'équipe technique du SAGE\* et les prestataires, échanges auxquels la garante a été systématiquement associée.

**La Stratégie du SAGE BVPA\*** a constitué le socle de travail des différents temps de la concertation continue. Les échanges avec les publics ont permis d'enrichir la réflexion, d'identifier des points de vigilance et d'approfondir certains sujets jugés sensibles ou insuffisamment débattus lors de la concertation préalable. **Les différents temps de la concertation continue ont permis d'alimenter ces travaux, en apportant des éléments de compréhension, des retours d'expérience et des contributions issues du territoire, sur la base de la Stratégie adoptée par la CLE\*.**

Les modalités de mise en œuvre de la concertation continue ont été nombreuses et variées au cours de l'année 2025.

La réunion publique d'ouverture faisant appel à un expert « Eau et élaboration des SAGE\* », (attirant plus de 100 personnes) a été complémentaire des modules participatifs à moindre effectif, ciblés sur des thématiques particulière (ouverts aux techniciens et élu.e.s, pour certains, ou tout public). Des moyens humains et financiers ont été actionnés pour rendre attractives les séances de travail, qui ont nécessité une préparation attentive en amont. Un suivi a été réalisé en publiant déroulés, photos ou comptes-rendus sur le site. Les visites sur site très appréciées par les participant.e.s en concertation préalable ont été multipliées et ont abordé des thèmes variés concernant la biodiversité, l'agriculture, les usages de l'eau et son environnement...



Rejoignant des demandes individuelles de citoyen.ne.s, des acteurs industriels ont exprimé le souhait de pouvoir présenter l'histoire industrielle des bassins versants et l'état des lieux des projets actuels ce qui a permis de mieux objectiver les débats.

Exposé suivi d'un débat à l'issue de la visite du barrage de Soulcem  
Photo © AIP

La répartition des actions par bassins versants a permis d'aller au-devant des publics dispersés sur ce grand territoire et un effort a été réalisé en matière de communication afin que les citoyen.ne.s soient mieux informé.e.s des événements et puissent ainsi choisir d'y participer. Le site a une présentation attractive et il est facile d'utilisation.

Il faut remarquer les actions pour faciliter la sensibilisation du grand public particulièrement de la jeunesse autour des problématiques de l'eau ( partenariat pour la réalisation d'une maquette avec le lycée Jacquard de Lavelanet, expositions, participations à des événements externes au CD...).



Les équipes du SAGE et du service EAU ont proposé à la Fête des Sciences aux Forges de Pyrène à Montgailhard, un atelier de présentation du cycle de l'eau et de la préservation de la ressource, des mini-jeux papiers pour sensibiliser et faire connaître les métiers de l'eau, de l'assainissement et les enjeux de changement climatique sur le territoire.

Photo © CD Ariège



**Le processus de concertation a été effectif, l'information a circulé, la participation a été régulière, les modalités d'organisation des événements comprenant soit un travail de groupe et une mise en commun, soit des exposés de techniciens ou d'expert suivi d'un temps de question/réponse ou de débat ont permis à toutes et tous de s'exprimer et d'être entendu.e.s. Les avis et propositions ont été recueillis et ordonnés par la MO\* afin d'alimenter le travail de la CLE\* sur la phase aboutissant à la définition de la Stratégie.**

Pour être plus précise j'ai examiné (*infra p.5*) les principales demandes des garant.e.s à l'issue de la concertation préalable et les réponses effectives à ces demandes en 2025. Trois demandes restent en suspens :

En réponse aux nombreuses interrogations du public sur le sujet de la gouvernance, auxquelles des réponses ont été apportées au fil de l'eau pendant la concertation, mais à qui on ne pouvait pas fournir un document permettant d'avoir une vision globale, il était nécessaire de disposer d'un recueil d'information sur le « Qui fait quoi ? ». Ce **Guide de la gouvernance de l'eau sur le territoire SAGE BVPA\*** (illustré et accessible à tous les publics) qui a nécessité un an de préparation sera terminé et publié courant 2026. Les pouvoirs du SAGE\*, ses limites et ses ambitions sont intégrées à la présentation de la réglementation, au panorama des acteur.rice.s et à la coordination entre les parties prenantes. Dans cette attente, un dépliant synthétique dont une face est sous forme d'organigramme permet de saisir cette organisation complexe : <https://ariege.fr/sagebvpa/les-actualites-du-sage-bvpa/qui-fait-quoi-dans-le-domaine-de-leau-panorama-des-acteurs-sur-le-bvpa/>

**Mise en place d'une instance de concertation citoyenne** : toujours en projet. Prévues dans un premier temps pour alimenter la Stratégie, son recrutement n'a pas été fait pour des raisons de disponibilité temporelle de l'équipe du SAGE\*. Lors des dernières réunions de travail début 2026 cette disposition a été programmée et un groupe de personnes volontaires et motivées sera constitué, lors de la réunion prévue au mois de juin.

**Outils d'évaluation de la concertation et publication des résultats** : non réalisé quant à l'évaluation de la concertation. Les indicateurs de suivi du SAGE\* seront mis en place comme prévu réglementairement. Le public a demandé, lors des concertations, la publication de retour d'expérience sur des pratiques (impacts quantitatifs et qualitatifs) qui fonctionnent sur le territoire, un travail de recensement doit être effectué et mis en ligne.

**En résumé : le dispositif a été adapté pour répondre aux besoins de l'objet de la concertation. Les prescriptions de la garante ont été suivies. La mise en place d'une instance de concertation citoyenne est retardée mais reste à l'ordre du jour. Le Guide de gouvernance est en préparation. Les modalités d'évaluation de la concertation seront à préciser en 2026.**

## Synthèse des observations et propositions ayant émergé pendant la concertation

La démarche de concertation a permis d'identifier des points de tension, des convergences d'analyse, mais aussi des pistes de solutions concrètes. La raréfaction de la ressource, accentuée par des étiages plus sévères, une baisse des débits et des impacts qualitatifs s'impose au public et provoque chez certain.e.s le désir d'une mutation profonde des modèles de consommation. L'incertitude sur les volumes mobilisables à l'avenir, sur la base des prévisions partagées, dans le dossier et lors des dires d'experts, a pesé sur l'ensemble des débats.

### Prêt.e.s à une transition vers la sobriété collective ?

Après de la majorité des participant.e.s aux réunions et ateliers, la sobriété n'est plus perçue comme une option, mais comme une nécessité dictée par l'incertitude sur les volumes mobilisables à l'avenir. Pour beaucoup l'objectif d'un SAGE \* opérationnel est de transformer l'adhésion de principe à la sobriété en une réduction réelle des prélèvements.

**Mais pour les professionnel.le.s, en majorité, il s'agit d'une adhésion sous conditions** : si le principe est accepté, les participant.e.s insistent sur le fait que la sobriété ne doit pas être punitive. Elle nécessite un accompagnement humain, technique et financier, particulièrement pour les secteurs économiques et agricoles qui doivent transformer leurs outils de production, adapter les cultures...

**La question de l'équité est présentée comme prioritaire.** Un point de vigilance fort concerne la répartition des efforts. Le partage de la ressource est un sujet sensible : les usagers demandent des critères clairs et transparents pour éviter que certains secteurs ne soient injustement pénalisés par rapport à d'autres. C'est particulièrement le cas **en ce qui concerne la priorisation en période de crise**, : *il faut définir des critères transparents et concertés pour le partage de la ressource afin d'éviter les tensions entre les usages (potable, agricole, industriel).* (Citation réunion de lancement).

**Des disparités locales ont été relevées.** Le constat de sécheresses marquées dans certains secteurs (comme les Corbières) alors que des zones montagneuses voisines disposent encore d'eau soulève la question d'une meilleure solidarité et répartition géographique de la ressource. La solidarité amont/aval est un sujet récurrent de l'ensemble de la concertation.

### Des débats et des arbitrages obligés autour des infrastructures de stockage...

Le stockage de l'eau est sans doute le sujet le plus complexe, cristallisant des visions opposées de l'adaptation au changement climatique.

**Le rôle du soutien d'étiage** : la visite d'ouvrages comme le barrage de Soulcem a mis en lumière pour les visiteuses et visiteurs l'importance vitale du stockage pour maintenir les débits des cours d'eau en été et sécuriser l'eau potable ainsi que l'irrigation. Cette visite suivie d'une conférence débat sur le soutien d'étiage, animée conjointement par l'Établissement Public Garonne Gascogne et affluents pyrénéens et EDF Hydro, suscitant de nombreuses questions techniques et éthiques a répondu à **un besoin de transparence**. En effet les débats de la concertation ont révélé une forte demande d'informations factuelles : volumes réels, règles de gestion et arbitrages entre les différents usages (milieux naturels vs besoins humains).

**La controverse risques / bénéfiques** : pour certain.e.s, le stockage est un levier indispensable de sécurisation économique. Pour d'autres, il s'agit d'une solution risquée pouvant altérer les milieux aquatiques et créer une dépendance à des infrastructures lourdes, retardant ainsi les changements de pratiques nécessaires. Des questionnements et des divergences sur la réalisation de projets pour le stockage de la ressource sont récurrents dans les débats depuis le début de la concertation. Notamment revient régulièrement le projet d'adduction du Touyre, en vue de la sécurisation du remplissage du barrage de Montbel. Face aux conflits sociaux pouvant émerger autour des enjeux de l'eau et du stockage, et à la suite de « l'interpellation » venue d'un agriculteur, lors du café débat "Eau et urbanisme", qui tenait à souligner que la concertation était un temps nécessaire pour éviter les tensions sur des sujets clivants ; la garante a mis en évidence l'importance de la concertation en amont des projets, en faisant référence notamment aux diverses mobilisations relatives à des projets en lien avec le partage et le stockage de l'eau. Elle a rappelé l'origine de la mise en place de la procédure de « concertation préalable avec garant encadré par la CNDP\* » dans l'objectif de mieux associer les populations aux décisions qui les intéressent, dans un souci de démocratie participative et de réduction des conflits portant atteinte à l'ordre public et susceptibles de dégénérer. La garante a rappelé que le renforcement des démarches de concertation constitue un levier essentiel pour prévenir les tensions sur des sujets particulièrement clivants, même s'il n'a jamais été caché au public de la concertation que les décisions finales reviendraient à la CLE\*.

**Pour répondre au besoin de sécurisation tout en intégrant les limites environnementales des propositions ont émergé :**

Préserver le soutien d'étiage. Optimiser la gestion des ouvrages existants, comme le barrage de Soulcem, pour garantir le maintien des débits biologiques et les besoins vitaux en période sèche.

Prévoir des stockages raisonnés. Étudier des solutions de stockage là où elles sont indispensables pour sécuriser l'eau potable, tout en limitant la dépendance aux infrastructures lourdes et l'impact sur les milieux.

Jouer la transparence. Créer des outils de pilotage et de pédagogie pour informer en temps réel les citoyens et les élus sur les volumes réellement mobilisables et les règles d'arbitrage.

### Urbanisme : vers une planification résiliente ?

L'articulation entre l'aménagement du territoire et la gestion de l'eau devient un axe central de la politique locale. **Le SAGE\* est perçu comme un cadre régulateur avec une connotation négative (contraignant) ou positive (mélioratif).** Les documents d'urbanisme (PLU\*, PLUi\*, SCoT\*) doivent s'aligner sur les contraintes de la ressource définies par le SAGE\*. Ce dernier a été considéré, lors du café-débat, soit comme un frein au développement, soit comme un levier pour une urbanisation plus vertueuse.

**Le concept issu de la loi SRU\* de « Reconstruire la Ville sur la Ville »** destiné à l'origine à limiter l'étalement urbain doit désormais être mis en application face à la limite physique des ressources. L'idée de limiter l'étalement urbain et de privilégier la rénovation de l'existant progresse, au dire des élu.e.s et technicien.ne.s présent.e.s au café-débat. Certain.e.s considèrent qu'une grande partie des besoins en bâtiments pour 2050 est déjà satisfaite par le parc actuel. L'enjeu est d'aligner le développement urbain avec les capacités physiques du milieu. La **mise en conformité des documents pour assurer la compatibilité stricte entre le SAGE\* et les documents d'urbanisme (SCoT\*, PLU\*)** afin que **la disponibilité de l'eau devienne un critère d'aménagement** est une des propositions du café-débat.

**Un consensus se dégage sur le besoin de prendre en compte les spécificités locales.** Les solutions ne peuvent être uniformes : les pressions et les disponibilités varient drastiquement entre la plaine, le piémont et la montagne, imposant une approche sur mesure.

### Quelles stratégies sectorielles, concernant les risques, le tourisme et l'industrie ?

L'analyse s'est affinée sur trois secteurs clés nécessitant des actions spécifiques avec des propositions d'actions :

### Sur la gestion des risques naturels :

**La préservation des milieux tampons.** Il est crucial d'identifier et de protéger les zones d'expansion des crues en plaine (action ciblées après diagnostic). Le rôle des sols, des haies et des zones humides est réaffirmé comme bouclier naturel contre la vulnérabilité. Le public appelle à mieux appliquer la réglementation ou parfois à aller au-delà en privilégiant les solutions fondées sur la nature.

**Des actions restauratives ont été proposées.** Les propositions incluent la désimperméabilisation, et la renaturation, notamment en zone urbaine, pour favoriser l'infiltration et jouer sur la résilience des sols. Étudier les possibilités de reméandrage des rivières et de restauration de la végétation rivulaire (ripisylve) pour ralentir les cycles de l'eau. Le but est de rétablir les fonctions naturelles des sols pour mieux gérer les extrêmes (crues et sécheresses).

**Une amélioration de l'information** pour sensibiliser les populations et les parties prenantes (propriétaires, professionnel.le.s, décideurs, élus...) à tous les risques (inondation, érosion...) est suggérée.

### Sur la nécessité d'une évolution du modèle touristique pour concilier l'attractivité du territoire avec la préservation de la ressource

**Réguler pour mieux cohabiter ?** La surfréquentation estivale nécessiterait parfois de réguler l'accès aux sites pour préserver les milieux (particulièrement en période sensible -reproduction) et assurer la cohabitation entre pêcheurs, baigneurs et sportifs nautiques.

**Préparer la mutation de la montagne.** Face à la baisse de l'enneigement, la dépendance aux canons à neige est remise en question au profit d'une diversification des activités vers un tourisme quatre saisons.

**Sensibiliser afin de protéger la ressource.** On pourrait réfléchir et développer des programmes d'éducation pour les touristes et les scolaires sur le respect de la ressource et des milieux aquatiques

### Sur la mutation Industrielle et économique

**Optimiser les procédés.** Les industriels sont encouragés par le public concerté à adopter des circuits fermés et à réduire leurs prélèvements, sans sacrifier leur capacité de production. Il leur est demandé aussi d'être plus attentifs et réactifs aux risques de pollution.

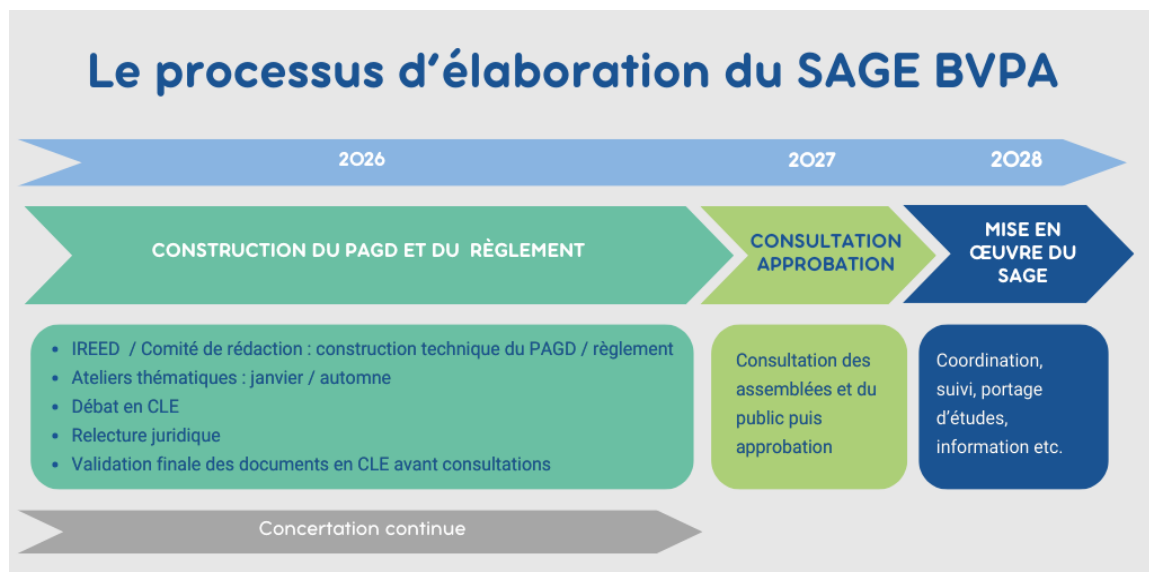
**Délibération à propos de l'innovation :** des solutions sont proposées comme le photovoltaïque flottant (réputé limiter l'évaporation) ou l'agrivoltaïsme. Les inconvénients et les avantages de ces process font l'objet de discussions argumentées de part et d'autre. Un dialogue s'est instauré avec les secteurs à fort impact environnemental tels que les carrières. Sa poursuite est jugée essentielle par toutes les parties en présence à l'atelier Stratégie, pour limiter les effets cumulés sur la ressource.

### Évolution du projet résultant de la concertation

Le porteur de projet s'est déclaré attentif aux recueil des argumentaires et propositions ayant émergé pendant la concertation afin de nourrir le travail d'élaboration de la Stratégie du SAGE\* par la CLE\*. **Seule une évaluation finale des apports des contributions à la construction du programme par le maître d'ouvrage permettra de mesurer l'impact des concertations.**

## La suite de la concertation continue et de la vie du projet de SAGE BVPA

### Les prochaines étapes du projet et de la concertation



Printemps/été 2026 :

- Rédaction du PAGD\* et du règlement avec les instances techniques (CORED et COTECH, groupes de travail techniques)
- Atelier public sur le contenu du SAGE avant l'été
- Mise en place d'une instance citoyenne

Automne 2026 :

- Ateliers thématiques de construction du SAGE\* (sur le même mode que les ateliers de janvier)
- 2 visites d'exploitations agricoles, réservées aux membres de CLE\* (en fonction de l'évolution de la DNC\* pour les exploitations concernées)
- Conférence grand public sur la gouvernance
- Edition d'un guide complet sur la gouvernance

2026-2027:

- Réalisation de la maquette de bassin versant
- Conférence grand public ?
- Réunion de clôture de la concertation continue
- Enquête publique ou PPVE\*

Info 'SAGE et mise à jour du site web en continu.

## Recommandations de la garante pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique

*Ce que dit la loi : Le bilan de la concertation et les enseignements tirés par le responsable du projet doivent figurer dans les dossiers de demande d'autorisation et ces documents font donc partie des dossiers d'enquête publique ou de participation publique par voie électronique.*

L'information du public doit être maintenue au travers du site internet et de toutes les pratiques déjà effectives afin de conserver le lien avec le public.

La constitution d'une instance de concertation citoyenne adaptée à la temporalité de l'élaboration du document final et dont le travail puisse se prolonger en évaluation des effets du SAGE\* doit être concrétisée en 2026.

Le « livret gouvernance » devra être finalisé et publié, comme prévu.

Pour atteindre les objectifs du SAGE\* d'améliorer la gestion de l'eau, et soutenir une agriculture durable, économiquement viable et respectueuse de l'environnement sur le territoire du SAGE\*, il conviendrait de maintenir le dialogue et une concertation continue entre les acteurs du monde agricole et celles et ceux de l'eau, qui seront indispensables pour la mise en œuvre effective des actions. Une vision commune doit être recherchée, dans le temps restant de la concertation, vers un équilibre entre les impératifs économiques du secteur agricole, sa diversité aboutissant parfois à des argumentaires contradictoires, la nécessité de préserver la ressource en eau, et la qualité des milieux naturels.

Les mesures de stockage et les impacts sur les eaux souterraines demeurent des sujets à approfondir, sujets sur lesquels le public est resté mobilisé.

Les travaux et les arguments de chacun au cours de l'année 2025 ont été relevés et utilisés pour mettre au point la Stratégie du SAGE BVPA\* et débiter le travail sur le PAGD\*. Des choix effectués par la CLE\* dépendront la concrétisation des ambitions du SAGE BVPA\*. Cependant la mise en œuvre de certaines actions pratiques ne dépendra pas directement du SAGE\*. Il est important dans la suite de la concertation de mettre au clair régulièrement « ce que peut le SAGE\* ».

Il serait souhaitable que les préconisations issues de cette concertation puissent être partagées avec les autres instances de décision ou de conseil sur le sujet de l'eau afin de garantir une gestion durable et partagée de l'eau pour le territoire.

Une réunion de clôture de la concertation continue concomitante à celle de l'ouverture de l'enquête publique ( ou de la nouvelle procédure de Consultation Publique) serait souhaitable pour embarquer le public vers la procédure de concertation finale, si cette option est possible (sous réserve de l'accord de la commission d'enquête et sous réserve que la procédure imposée par les évolutions réglementaires ne soit pas une PPVE\*)

## Annexes

### Annexe 1. RAPPEL : Extrait du Bilan de la concertation SAGE BVPA\* 31 mai 2024 page 4

#### Tableau des demandes de précisions et/ou recommandations

Suite(s) à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse

1. Limites du SAGE\* : précisions sur sa mise en œuvre et son articulation avec les autres organismes en charge des questions de l'eau et des entités décisionnaires sur des sujets qui lui sont liés.

2. Expliciter le mode décisionnel de la CLE\* (choix des priorités ?)

3. Publication des questions/réponses sur le site (sous le mode forum ?)

4. Interventions d'experts en réponse à la demande du public d'accroître ses connaissances.

5. Clarification des controverses apparues pendant la concertation.

Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s.

1. Acter la concertation continue\* et en préciser les contours.

2. Disposer de supports vulgarisés des documents de référence et s'assurer de l'accessibilité des documents finaux.

3. Poursuivre les formats ateliers participatifs et les visites de sites avec si possible un temps de retour en fin de visites.

4. Mettre en place une instance de concertation citoyenne permanente.

5. Evaluer la démarche de concertation.

6. Organiser une réunion publique de reddition des comptes suivie d'un atelier sur les choix concernant la concertation continue.

7. Bilan de la concertation présenté en CLE\* par les garant.e.s.

8. Laisser le site ouvert et l'alimenter.

#### Annexe 2 : Un peu plus qu'un lexique...

**AEAG** : Agence de l'Eau Adour-Garonne

**AEP** : Alimentation en Eau Potable

**AMO** : Assistant Maître d'Ouvrage

**ANA** : Conservatoire des espaces naturels d'Ariège.

**Bassin versant** : espace où tous les écoulements, en surface ou en profondeur, se dirigent vers le même exutoire (cours d'eau, lac ou mer)

**BE** : Bureau d'Etude

**CATZH** : Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides Ariège

**CD** : Conseil Départemental

**CE** : Code de l'Environnement

**Centrale nucléaire de Golfech** : près de Toulouse, hors du territoire du SAGE\* mais refroidie par les eaux de la Garonne, pour laquelle les eaux ariégeoises interviennent en soutien d'été.

**Chevelu hydrographique** : 12 350 km de cours d'eau. Certains ont un fonctionnement hydrologique naturel d'autres sont réalimentés via des aménagements divers.

**CNDP** : Commission Nationale du Débat Public

**CLE** : Commission Locale de l'Eau

**Concertation continue** : à la suite de la concertation préalable le MO\* peut décider de poursuivre le processus jusqu'à l'enquête publique, il peut demander à la CNDP\* de nommer un garant pour accompagner cette phase.

Des bilans annuels seront rédigés, ces bilans seront joints avec le bilan de concertation préalable au dossier d'enquête publique

**CORED** : comité rédaction

**COTECH** : comité technique

**DDT** : Direction Départementale des Territoires

**DNC** : Dermatose Nodulaire Contagieuse

**DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement ; de l'Aménagement et du Logement

**Eau bleue** : eau visible et exploitée

**Eau verte** : invisibles elles représentent 70% des précipitations absorbée par le sol puis évaporées par la végétation naturelle ou cultivée

**DOE** : Débit Objectif d'Etiage

**EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

**EPTB** : Etablissement Public Territorial de Bassin

**Etiage** : période de l'année où l'eau atteint son point le plus bas, en général débit estival.

**GEMAPI** : la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations est un bloc de compétences confié aux EPCI\* de manière obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018

**GIEC** : Groupe d'Experts Intergouvernementaux sur l'Evolution du Climat

**IREED** : Institut des Ressources Environnementales et du développement Durable.

**M.O.** : Maître d'Ouvrage

**OGM** : Organisme génétiquement modifié

**PAGD** : Plan d'Aménagement et de Gestion Durable

**PGE** : le Plan de Gestion d'Etiage est établi afin d'assurer la coexistence des usages et le bon fonctionnement des milieux aquatiques en période d'étiage\*.

**PKD** : Proliferative Kidney Disease

**PLU** : Plan Local d'Urbanisme

**PLUI** : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**PNR** : Parc Naturel régional

**PPG** : Programmes Pluriannuels de Gestion

**PSE** : Paiement pour Services Environnementaux

**PPVE** : Participation du Public par Voie Électronique

**Retenues collinaires** : petits plans d'eau qui se remplissent majoritairement par la pluie

**Ripisylve** : ensemble de la végétation présente sur les rives d'un cours d'eau

**SAGE** : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

**SAGE BVPA** : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises

**SCoT** : Schéma de Cohérence Territoriale

**SDAGE** : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

**SMEAG** : Syndicat Mixte d'Équipement Aménagement de la Garonne devenu Etablissement Public Garonne, Gascogne et affluents pyrénéens.

**SMIVAL** : Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze

**Sol** : de sa qualité dépend sa capacité à stocker les eaux de pluie. C'est un véritable réservoir d'eau et un régulateur des précipitations.

**Soutien d'étiage** : action d'augmenter le débit d'un cours d'eau en période d'étiage\*, à partir d'un ouvrage hydraulique (réservoir, écoulement gravitaire, pompe, etc....)

**SRU** : La loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains du 13 décembre 2000, dite "loi SRU", élaborée autour de trois objectifs : favoriser une plus grande solidarité ; encourager le développement durable ; renforcer la décentralisation.

**SSV** : Syndicat Salat Volp

**SWM** : Groupe papetier international. Dans ce contexte : Papeteries de Saint-Girons.

**THESO** : Transfert Herbicides Sol et Eau.

**TRAC** : Trajectoire de Réchauffement de référence pour l'Adaptation au Changement Climatique.

**Zones humides** : les milieux humides (tourbières, forêts alluviales...) sont des espaces entre terre et eau, caractérisés par la présence d'eau dans le sol, en surface ou de façon permanente ou temporaire (50% des ZU ont disparu en France entre 1960 et 1990 et depuis, la moitié des ZH continuent à être dégradées.

Source des informations : dossier SAGE BVPA\* et dossier de concertation ©Eclectic Expérience

